

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La filière visuelle peut répondre aux besoins des français dans le respect de la qualité des soins, sans bouleverser son organisation : Délégation, renouvellement optique, télémedecine, intelligence artificielle

Paris, le 16 octobre 2020 – Le cabinet Asterès Etudes & Conseil publie les résultats de son étude économique sur la filière visuelle en France consacrée à l'analyse de l'impact de la technologie sur les besoins en ophtalmologues.

Le constat est clair : les besoins des Français en soins ophtalmologiques ne cessent d'augmenter dans un contexte de stagnation du nombre d'ophtalmologistes et de fortes inégalités de leur densité à l'échelle du territoire.

Menée en partenariat avec Point Vision, cette étude aboutit à la proposition d'un modèle économique selon lequel il est possible de faire face à la demande en consultation d'ophtalmologie dans les années à venir.

La demande en soin oculaire connaît une forte croissance sur tous les segments : prescriptions optiques, opérations de l'œil à l'hôpital ou en clinique, actes de soins ophtalmologiques.

De 1998 à 2019, le taux d'équipement en lunettes est passé de 48 à 76 %. **La France est le pays d'Europe le mieux équipé en correction optique.** Cette évolution s'explique par le vieillissement de la population qui constitue le premier facteur de hausse des troubles de la vision, par les changements de modes de vie des Français avec une présence accrue des écrans, par le diabète qui peut impliquer des maladies oculaires, par un accès aux soins dû à la complémentarité entre ophtalmologues et opticiens, et devenu plus facile du fait du reste à charge zéro (RAC Zéro) et de la montée en charge des complémentaires santé.

Les hospitalisations pour maladie de l'œil sont devenues, quant à elles, particulièrement fréquentes. En l'espace de sept ans (2010-2017), ces hospitalisations, plus courtes, ont augmenté de 25%, tirées par les opérations de la cataracte notamment (+28%).

La croissance structurelle des soins oculaires se manifeste également par la densité des consultations annuelles : 67% des Français de plus de 65 ans vont chez leur ophtalmologiste une fois par an.

Tous ces facteurs stimulent conjointement l'activité des ophtalmologues libéraux. Le nombre total d'actes a explosé, dépassant le nombre de 43 millions, tiré à la fois par la hausse du nombre de patients par ophtalmologue (on estime à environ 2 millions le nombre de patients supplémentaires entre 2013 et 2018) et du nombre d'actes par patient.

Face à la forte augmentation de la demande, le nombre d'ophtalmologues libéraux n'a que peu progressé ces dernières années, ce qui montre que les ophtalmologistes ont fait des efforts considérables afin de répondre aux besoins de la population.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande de soins provoque des distorsions dans la filière ophtalmologique à travers des délais d'attentes élevés, même si se stabilisant ou s'améliorant légèrement dans de nombreux départements en sous densité ophtalmologiques.

L'écart entre une demande en augmentation et une offre de soin ophtalmologique se renforçant grâce à la délégation de tâches lors des dix prochaines années doit permettre de réduire le déséquilibre.

Les projections sur la demande future en ophtalmologie dépendent largement de la réussite des politiques publiques menées actuellement pour limiter le nombre d'actes.

Dans l'hypothèse d'un succès des politiques à l'œuvre, les besoins passeront de 44M en 2017 à 50M en 2027. En suivant son modèle de projection, Asterès peut estimer que le nombre d'ophtalmologistes va légèrement baisser jusqu'au début des années 2030, le temps que les étudiants formés actuellement finissent leurs études, pour remonter nettement ensuite.

Pour compenser la baisse des effectifs ophtalmologiques libéraux, les pouvoirs publics misent sur le renouvellement d'une ordonnance valide (3 à 5 ans) confié à d'autres professionnels de la filière : les orthoptistes et les opticiens-lunetiers. Aussi, les délégations de tâches entre orthoptistes et ophtalmologues dans le cadre de protocoles observationnels permettent d'augmenter drastiquement le nombre d'actes fournis par les ophtalmologues.

En moyenne, un orthoptiste salarié permettrait d'augmenter de 30% l'activité d'un ophtalmologue libéral. Plus attractive, la profession d'orthoptiste connaît une croissance du nombre de nouveaux salariés sur le marché. D'après le modèle Asterès de projection de l'offre, au rythme actuel, un ratio d'un orthoptiste aidant par ophtalmologue libéral serait atteint en 2033. En 2033, ce sont donc 7,8 millions d'actes supplémentaires qui pourront être effectués par les nouveaux orthoptistes travaillant avec des ophtalmologues.

Asterès estime qu'entre 2020 et 2030, il sera possible de faire face à la demande en consultations d'ophtalmologie en appliquant au mieux les dispositions mises en place récemment, incluant télé-médecine et Intelligence Artificielle.

Au niveau de l'offre médicale, la bonne mise en œuvre des politiques publiques et la multiplication des acteurs de la filière permettront de répondre plus efficacement à la demande. Le cumul emploi-retraite des ophtalmologues permet d'avoir des ophtalmologues salariés temps-partiel dans les cabinets d'ophtalmologie, augmentant ainsi l'effectif.

La généralisation de la collaboration entre ophtalmologues et orthoptistes dans les cabinets médicaux permet par ailleurs à un ophtalmologue de voir plus de patients dans une journée sans dégrader la qualité des soins. Les ophtalmologues sont également déchargés des tâches administratives grâce au travail des assistants médicaux. Le soutien des opticiens et orthoptistes permet une généralisation de certains actes comme le renouvellement des lunettes.

De nouveaux outils tels que la téléconsultation sont essentiels dans cette démarche de réduction du déséquilibre offre-demande. La télé-expertise, comme la téléconsultation sont particulièrement nécessaires dans la réduction de l'inégalité territoriale, dans le cadre de protocoles organisationnels adaptés et assurant la qualité des soins.

Le démarrage progressif de l'Intelligence Artificielle (IA) en ophtalmologie est une piste prometteuse à prendre en compte dans l'évolution de l'offre médicale.

Les dix prochaines années connaîtront donc un réel développement de la filière dans le cadre des dispositifs déjà existant, facilités par un certain nombre de recommandations du récent rapport de l'IGAS sur la filière.

L'utilisation généralisée de certaines technologies développées pour la santé pourra permettre une organisation plus optimisée de la filière.

Le prolongement de la période de validité des ordonnances et l'autorisation pour les opticiens de prescrire des verres correcteurs aux faibles corrections qui libèreraient 1,5 million de consultations par an ne semblent donc pas pour l'instant indispensables, d'autant que la prescription des opticiens nécessiterait une formation pratique de cette population et pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour la collectivité.

Après 2030, Asterès anticipe des gains de productivité liés à l'automatisation de certaines mesures (acuité visuelle – réfraction), à la montée en puissance de l'IA et de la télémedecine qui permettront, associé à l'augmentation progressive du nombre d'ophtalmologues, de poursuivre l'effort engagé de faire correspondre offre et demande en consultation d'ophtalmologie.

A travers cette étude, le cabinet Asterès théorise finalement un modèle économique optimisé de la filière grâce auquel il serait possible de faire face à la demande en consultation d'ophtalmologie dans les années à venir.

Autrement dit, en suivant le modèle économique d'Asterès, il est possible de subvenir à la hausse de la demande avec les outils de politiques publiques actuellement disponibles et avec le nombre d'ophtalmologues prévus d'ici à 2040, en tenant compte des recommandations de l'IGAS, ci-dessous indiquées.

Cependant, cela repose sur la mobilisation urgente et immédiate de tous les acteurs de la filière. La qualité de la formation de ces acteurs (médecins, orthoptistes, opticiens et assistants médicaux), déjà évoquée dans un récent rapport de la Cour des Comptes, est bien sûr une condition sine qua non du bon déroulement de la coopération entre les différentes professions de la filière de la vision.

Les mesures publiées très récemment par l'IGAS

- confortant la formation de jeunes ophtalmologistes, leur mode d'exercice avec des postes avancés,

- et l'aide apportée par des paramédicaux sous leur responsabilité

les associant

- au renouvellement systématique des ordonnances valides par opticiens ou maintenant orthoptistes

- et au développement des nouvelles technologies, en particulier télémedecine et IA

sont bienvenues pour conforter le modèle d'Asterès sans bouleverser l'organisation de la filière, ni dégrader la qualité des soins.

Pour Nicolas Bouzou, Économiste, essayiste français, et directeur du cabinet de conseil Asterès: « *L'innovation technologique, notamment l'intelligence artificielle, est le principal facteur de réduction des délais d'attente en santé visuelle.*

En omettant les progrès technologiques, les politiques publiques risquent de créer une offre excessive et difficile à réguler. Il faut prioritairement augmenter le temps médical grâce à l'IA et à la télémedecine. »

Pour François Pelen, cofondateur du Groupe Point Vision : « *Point Vision compte participer à l'intégralité des tâches décrites ci-dessus et a développé pour cela une labellisation de ses protocoles organisationnels afin d'assurer une qualité des soins visuelles identique sur tout le territoire.* »

Pour accéder au rapport Asterès dans son intégralité, veuillez cliquer [ici](#).

A propos de Point Vision :

Jeune société de l'univers de la santé à très forte croissance ayant recruté plus de 500 personnes en 5 ans, dont près de 300 ophtalmologistes, le Groupe a été fondé par le Dr François Pelen, Patrice Pouts et Raphaël Schnitzer. Le Groupe Point Vision déploie et anime un réseau innovant de 25 centres médico-chirurgicaux proposant des rendez-vous avec un ophtalmologiste dans des délais très rapides pour des bilans de la vue, des prescriptions de lunettes et de lentilles de contact, le suivi de pathologies ophtalmologiques et la chirurgie, en particulier réfractive et de la cataracte. Améliorer l'accès des Français aux soins ophtalmologiques, en adaptant le parcours de soins ophtalmologiques de premier recours aux nouvelles technologies disponibles et en favorisant la collaboration entre professionnels de santé (ophtalmologistes et délégation de tâches aux orthoptistes), telle est la mission première à laquelle se consacre le Groupe Point Vision depuis l'ouverture de son premier centre ophtalmologique médical à Paris en 2012.

A propos d'Asterès :

Cabinet d'études économiques et de conseil, Asterès Etudes & Conseil propose aux entreprises et au secteur public des outils de réflexion de haut niveau pour orienter l'action vers une croissance qualitative et durable. Les consultants d'Asterès sont polyvalents et entraînés à diriger des travaux sur des sujets variés, ce qui leur confère une vision systémique de l'économie et de la société. Responsables de leurs missions, ils peuvent faire appel sur des points spécifiques et techniques à des compétences internes (Rinzen, Cercle de Belém) ou externes au groupe Asterès (philosophes, scientifiques, sociologues...). Leur champ d'analyse va au-delà de l'économie, ce qui donne à leur travaux un caractère pluridisciplinaire.

Contacts presse :

Groupe Point Vision / François Pelen - francois.pelen@groupepointvision.com

Image 7 / Julia Friedlander-Most – jfriedlander@image7.fr - 0683009755